

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET –
Excusé(e)s : Marion BARNARIE, René BORNE (pouvoir D. Fernandez), Georges GARDON -
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 19 février 2024
Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2024-003

OBJET : ATRIBUTION DE Délégation de Service Public (DSP) POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS -

M. le Maire rappelle que la délégation de service public (DSP) pour la gérance du camping municipal et de la piscine est arrivée à son terme.

Suite à l'appel à candidatures du 22/12/2023 fixant une date limite de réception des candidatures au 19/01/2024, les candidats ont été reçus en mairie par M. le Maire assisté de ses adjoints, M. Claude LAUDET et M. Georges BONNARD, et de ses conseillers Mme Marjolaine CHARMILLON et M. Gérard BLAIN.

Le choix s'est porté sur la candidature de M. Laurent FRUYTHOF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accorde la délégation de service public (DSP) pour la gérance du camping municipal et de la piscine à M. Laurent FRUYTHOF, pour les saisons 2024-2025-2026,
- autorise M. le Maire a signé la convention d'affermage entre la commune et le gérant, M. Laurent FRUYTHOF.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstentions	0



Fait et délibéré ce jour,
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ